

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ✓ Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de sa structure
- ✓ Identifier les enjeux de prévention de sa structure à partir de son état des lieux S&ST
- ✓ Structurer, aux côtés de son dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de la structure
- ✓ Cadrer et animer un projet de prévention
- ✓ Mettre en œuvre un projet de prévention
- ✓ Analyser une activité en faisant le lien travail / santé
- ✓ Identifier, observer et analyser une situation de travail
- ✓ Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision

CONTENU

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- Etat des lieux en S&ST d'une structure pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration
- Méthodologie de cadrage et d'animation de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet)

[+ d'infos sur le site de la CARSAT CENTRE OUEST - Cliquez ici](#)

Taux de Réussite à la certification en 2025 : néant
Nb d'AP ASD formés en 2025 : néant
Taux de satisfaction en 2025 : néant
Conformément à loi du 11/02/2005, la formation est accessible aux Personnes en Situation de Handicap : Nous consulter en amont de la formation

Durée :

- **3 jours (21h)** minimum de formation en présentiel organisés en : 2 jours + 1 jour
- **1 x 1,5 jours** estimés de travaux applicatifs dans l'établissement répartis sur 1 intersession. Le temps recommandé pour cette intersession est de 4 semaines minimum
- **1 demi-journée (4h)** minimum en présentiel dans l'établissement conduite par le formateur en présence de l'AP ASD et du dirigeant

Pré requis :

- 1) Avoir validé la formation en ligne « Les bases en prévention des risques professionnels » (<https://www.eformation-inrs.fr>) ou formation en présentiel
- 2) Participation du directeur de la structure à la journée du Dirigeant ASD

Public cible : Personnes salariées ou non, qui auront un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention des risques professionnels au sein d'un établissement du secteur Aide et Soins à Domicile

Effectif : Limité à 8 stagiaires

Intervenant : Formateur AP et DIR ASD certifié par l'INRS (à jour de son MAC) sous couvert d'une entité habilitée par le réseau Prévention

Objectif Professionnel

- **Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels par l'animation de projets de prévention**

Méthodes et moyens pédagogiques

- Recueil des attentes en amont pour adaptation des contenus et de la pédagogie
- Périodes de formation en présentiel alternées avec des travaux applicatifs d'intersession dans la structure avec l'accompagnement du formateur sur site sur une ½ journée
- Adaptation du contenu et de l'accompagnement en fonction de la spécificité de la structure
- Echanges, études de cas, exposés et quizz interactifs, simulation et jeux de rôles, accompagnement sur site

Mode d'évaluation

- **Un certificat Animateur Prévention ASD sera délivré au stagiaire** qui aura fait l'objet d'une évaluation favorable suite aux travaux intersession réalisés dans la structure et restitués lors d'épreuves en 3^{ème} journée. Ces épreuves sont issues du référentiel de certification de l'AP ASD et des fiches d'évaluations certificatives de l'AP ASD
- **Le certificat AP ASD est valide trois ans.** La prolongation du certificat est conditionnée au suivi d'une session Maintien et Actualisation des Compétences (Durée du MAC AP ASD : 14 h)
- **Evaluation à chaud et à froid**

- ✓ Aucune tenue vestimentaire spécifique
- ✓ Mesures d'hygiène et de sécurité recommandées par l'INRS entièrement respectées